



Signataires : Matthieu Jotterand, Jean-Pierre Tombola, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Romain de Sainte Marie, Laura Mach, Grégoire Carasso, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Charles Rielle, Léo Peterschmitt, Pierre Eckert, Louise Trottet, Céline Bartolomucci, Angèle-Marie Habiyaakare

Date de dépôt : 19 juin 2025

Proposition de motion

Les élèves ne sont pas des variables d'ajustement comptable

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la décision unilatérale du Conseil d'Etat du 11 juin 2025 d'accélérer la transition vers le principe de scolarisation des élèves frontaliers sur leur lieu de domicile ;
- la continuité nécessaire de la scolarité des élèves concernés ;
- le fait que les élèves concernés sont dans une très large majorité des enfants nés à Genève dont les parents sont allés vivre en France voisine, souvent par nécessité financière ;
- la forte crise du logement que connaît notre canton depuis des décennies, rendant le choix du lieu de domiciliation le plus souvent contraint ;
- le gain financier faible et uniquement transitoire de cette décision ;
- l'absence de résolution du problème des effectifs dans les établissements secondaires (obligatoire et postobligatoire),

invite le Conseil d'Etat

à permettre aux enfants déjà engagés dans le système scolaire genevois d'y terminer leur scolarité, y compris secondaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans une région frontalière où les emplois et les logements sont mal répartis de part et d'autre et où deux systèmes scolaires fort différents coexistent, la scolarisation des enfants sur leur lieu de domicile est une question délicate.

Au vu de la crise du logement, de nombreux jeunes adultes genevois se trouvent contraints de traverser la frontière pour se loger de manière décente, à prix correct, faute de conditions-cadres suffisantes de la part des autorités politiques genevoises pour loger convenablement la population. L'exclusion de leurs enfants du système éducatif suisse interroge sur la cohésion souhaitée pour l'agglomération du Grand Genève.

A l'époque de son introduction à la fin des années 2010, une solution pragmatique et progressive avait pu être trouvée, en permettant aux familles de scolariser leurs enfants dans le même système et de ne pas bouleverser inutilement la scolarité d'enfants déjà engagés dans un système scolaire.

En parallèle, alors que les prévisions font état d'une forte augmentation du besoin de places, la construction d'écoles, en particulier secondaires, stagne et des solutions de « bricolage » sont utilisées pour pallier ce manque, créé et entretenu par l'inaction politique.

Pour ne s'arrêter qu'à la situation du cycle d'orientation, le constat est navrant. Les prévisions statistiques des effectifs sont généralement correctes. Mais la mise à disposition de nouveaux bâtiments scolaires à l'attention du CO est le plus souvent très en retard (à l'exception notable du CO de la Seymaz). Des solutions ad hoc – par exemple les annexes provisoires édifiées dans les préaux de nombreux cycles – sont toujours en place. Aujourd'hui, la construction d'un étage supplémentaire dans certains établissements règle la question des effectifs sur un plan comptable. Mais les conditions éducatives et pédagogiques dans des bâtiments de 900 à 1000 adolescents sont indignes de Genève.

Alors que la situation s'aggrave et que des solutions pérennes ne sont toujours pas à l'ordre du jour, le Conseil d'Etat revient de manière unilatérale sur la solution trouvée en 2018 pour assurer une continuité de la scolarisation des élèves frontaliers. Il le fait sans égard pour les difficultés organisationnelles des familles concernées ainsi que pour le bien-être des enfants. Il y a là 85% d'élèves de nationalité suisse, d'enfants genevois donc, qui se retrouvent exclus d'ici un à trois ans de l'école genevoise et qui se

retrouveront, à la fin d'un cycle, projetés dans un autre système scolaire, dans un autre pays, qui n'a que peu en commun.

Le tout est pensé pour économiser 27 millions de francs, sachant qu'une situation transitoire plus douce arrive au même résultat quelques années plus tard. Le gain d'enlever quelques élèves du système afin de libérer des places ne fera que permettre à l'absence de vision concrète pour la création urgente d'écoles de perdurer encore quelques années, jusqu'à ce que la croissance démographique repose le même problème.

Au vu du faible gain prévisible (quelques places dans les écoles et quelques millions économisés dans une brève phase transitoire), le choc induit dans la scolarité de nombreux enfants de notre région apparaît disproportionné et devrait donc urgemment être réévalué.

La poursuite de la période transitoire actuellement engagée permettra d'atteindre le même but dans le courant des années 2030, sachant que l'écart se réduira d'année en année. Le canton de Genève peut et doit se permettre une telle transition en douceur pour ses élèves. Le Conseil d'Etat doit travailler sur la construction de nouvelles écoles et non sur la surélévation des écoles existantes ou l'exclusion de quelques élèves selon des critères arbitraires.

Il serait bien avisé de rechercher des solutions pérennes à la construction de bâtiments scolaires qui permettraient d'éviter des établissements scolaires périodiquement bondés et des propositions bricolées telles que le renvoi d'élèves suisses en cours de scolarité, la construction d'annexes, ou encore la construction d'étages supplémentaires aux bâtiments existants.

Tous nos enfants ont droit à une formation pédagogique et éducative de qualité, incompatible avec la forte compression de ce délai de transition.